

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Les Camerounais se sont rendus dans les différents bureaux de vote à travers le pays pour élire le Président de la République ce dimanche 12 octobre 2025.

En application stricte du décret du Chef de l'Etat du 11 juillet 2025 portant convocation du corps électoral, les bureaux de vote ont ouvert leurs portes ce dimanche à 8 heures et les ont fermées à 18 heures.

Les premiers rapports des autorités administratives transmis au Ministre de l'Administration Territoriale en sa qualité d'Agent du Gouvernement dans le processus électoral font état d'un scrutin présidentiel qui s'est déroulé sur l'étendue du territoire national sans incident majeur ; tout comme la campagne électorale qui s'est achevée hier à minuit sans incident, en dépit des écarts de langage de certains candidats.

Conformément aux Très Hautes Instructions du Chef de l'Etat, le scrutin présidentiel s'est déroulé effectivement dans les 360 arrondissements du pays.

Les autorités administratives ont recensé 31.653 (trente-un mille six cent cinquante-trois) bureaux de vote et ont confirmé que les bulletins de vote des douze (12) candidats validés par le Conseil Constitutionnel ont été déposés par Elections Cameroon dans tous les bureaux de vote dans les dix (10) Régions.

Les autorités administratives relèvent néanmoins une très faible présence des représentants de plusieurs candidats dans les bureaux de vote à travers le vaste territoire national. On le saura davantage lorsque les commissions locales vont achever leur travail.

Pour le scrutin présidentiel de ce jour, le Ministre de l'Administration Territoriale a reçu les demandes d'accréditation de 165 (cent soixante-cinq) organismes nationaux et étrangers, des représentations diplomatiques, des ONG, des associations de la société civile et des associations religieuses.

Le Ministre de l'Administration Territoriale a délivré 5.575 (cinq mille cinq cent soixante-quinze) accréditations aux observateurs déployés dans les dix Régions du pays. Les observateurs ont travaillé librement dans le strict respect de nos lois.

Jusqu'à hier soir au moment de la fin officielle de la campagne électorale, les autorités administratives ont présenté au MINAT des indices concordants faisant état de tentatives par certains candidats de publier les résultats du scrutin présidentiel en utilisant des plateformes et applications illégales qui ne sont pas prévues par les textes en vigueur.

Je profite de l'occasion pour réitérer ma mise en garde à ceux des candidats qui seraient tentés par cette activité criminelle d'y mettre un terme avant qu'il ne soit tard, car c'est la ligne rouge à ne pas franchir.

Je rappelle à tous les candidats qui participent à l'élection présidentielle qu'ils ont tous signé un code de bonne conduite initié par Elections Cameroon qui les oblige tous à respecter l'ensemble du processus électoral et les lois de la République.

L'administration passera à l'offensive pour mettre un terme à cette imposture qui consiste à fabriquer de faux résultats des élections et les rendre publics à travers des plateformes illégales. Les contrevenants quels que soient leurs statuts politiques ou rang social, feront face à la rigueur de la loi sans la moindre complaisance.

Comme il est de coutume, il y aura inévitablement des récriminations et des observations que les candidats vont relever à l'issue du scrutin présidentiel. Mais, la position de l'administration reste constante : les candidats doivent utiliser les voies de recours légales pour déposer leurs plaintes, leurs observations ou leurs récriminations le moment venu. C'est cela la voie de la sagesse, c'est cela la maturité politique, c'est cela le sens de la responsabilité.

Le Chef de l'Etat Paul BIYA avait donné des instructions fermes pour un scrutin présidentiel bien organisé, crédible et apaisé dans un environnement sécurisé. Au soir du 12 octobre 2025, je puis assurer à la communauté nationale et internationale que le scrutin présidentiel s'est déroulé dans les dix (10) Régions sans incident majeur.

Dès aujourd'hui, la recreation est terminée. Seules les instances chargées de la centralisation et du recensement des votes prendront le relais. Il s'agit des commissions départementales de supervision des votes, puis la commission nationale de recensement général des votes qui ont tous un délai de travail bien connu. Par la suite, le Conseil Constitutionnel prendra le relais jusqu'à la proclamation officielle des résultats du scrutin présidentiel.

Aucune autre démarche en dehors de ce cadre légal ne doit exister ou prospérer.

Toute tentative de perturber le processus électoral après la clôture des bureaux de vote sera considérée par le MINAT comme un casus belli et traitée comme tel.

Je terminerai mon propos par la mise en garde du Chef de l'Etat S.E. Paul BIYA aux candidats véreux de l'élection présidentielle de 1992 en ces termes, je cite : **"Il ne faut pas jouer avec le Cameroun"**.

Plus que jamais, la mise en garde du Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA en 1992 reste d'actualité. Les contrevenants n'ont qu'à bien se tenir.

Force restera à la loi.